



## **PROGRAMME DES DROITS HUMAINS**

Les Pays-Bas se sont engagés dans le monde entier à protéger et à promouvoir les droits de l'Homme. A travers le Programme des Droits Humains, l'Ambassade des Pays-Bas à Dakar peut soutenir des projets qui contribuent à cet objectif dans les pays suivants :

- le Sénégal
- la Gambie

Les critères du programme :

- Les projets doivent avoir des objectifs réalisables et réalistes et se concentrer sur des résultats clairement définis.
- Le projet doit correspondre aux thèmes prioritaires dans la politique des droits humains du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.
- La durée maximale d'exécution d'un projet dans le cadre de ce programme est de quatre ans, il n'y a pas de durée minimum .
- Il n'y a pas de montant maximum pour la contribution financière de l'Ambassade à demander.
- Une contribution de l'organisme demandeur est appréciée mais pas obligatoire.
- La subvention de l'Ambassade est habituellement rétribuée en deux tranches.
- Nos programmes s'adressent aux organisations non-gouvernementales (ONGs) et associations à but non lucratif reconnues officiellement dans les pays où seront menés les activités.
- Les organisations n'ayant pas reçu de financement de l'Ambassade des Pays-Bas dans les derniers deux ans seront prioritaire dans la sélection.
- Le programme ne permet pas de subventionner:
  - Des missions d'experts, voyages, etc..
  - Des frais d'équipement ou de fonctionnement de l'organisation (salaires, frais de location, etc.), sauf si cela est justifié dans le cadre du projet et ne représente qu'au maximum 7,5% du montant du budget des activités du projet.
- Les subventions pour un appui institutionnel ne peuvent pas être accordées.

N.B. : Pour la Mauritanie, le programme Shiraka est disponible, plus d'informations par courriel :

[DAK-PR-MAURITANIE@minbuza.nl](mailto:DAK-PR-MAURITANIE@minbuza.nl)



## INTRODUIRE UNE REQUETE

Un formulaire de demande de financement doit être utilisé pour la formulation de la demande (voir annexe). Il est recommandé d'utiliser le format de budget pour présenter le budget détaillé. Les dossiers doivent être introduits par courriel à l'adresse suivante : [DAK-PR@minbuza.nl](mailto:DAK-PR@minbuza.nl)

Les requêtes seront examinées en fonction des critères suivantes :

- éligibilité de la requête
- implication des bénéficiaires (technique et financière)
- risques associés à la réussite du projet
- présentation du budget
- pertinence du projet au regard des objectifs du programme de financement
- expérience antérieure de l'organisation dans le même type de projet
- caractère innovateur du projet

## CALENDRIER

- 1<sup>er</sup> novembre - 31 décembre : Soumission des demandes de financement
- 1<sup>er</sup> janvier - 28 février : Procédure de sélection des projets
- 1 mars - 15 mars : Réponses aux organisations à leur requête

## RENSEIGNEMENTS

Ambassade du Royaume des Pays-Bas  
Section Projets  
[DAK-PR@minbuza.nl](mailto:DAK-PR@minbuza.nl)

### Adresse :

37, rue Jacques Bugnicourt  
B.P. 3262 Dakar  
Tél. : (221) 33 829 21 21